



PROVINCE DE NAMUR
Commune de FLORENNES

APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Le Collège communal de Florennes annonce le renouvellement de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité en exécution de l'article D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- une répartition géographique équilibrée ;
- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux énergétique et de mobilité ;
- une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- une répartition équilibrée hommes-femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Un formulaire type est disponible sur le site Internet de l'Administration communale www.florennes.be.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : du **07/01/2019** au **11/02/2019** inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Commune de Florennes, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à Florennes.

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,
(s) Mathieu BOLLE

Le Bourgmestre,
(s) Stéphane LASSEAU